



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absents : 2

Date de la convocation : 11 octobre 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

ABSENTS: GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°133

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA BARQUE : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention relative au PEDT et Plan Mercredi.

Dans le cadre de cette convention, les membres du comité de pilotage PEDT ont décidé de mener des actions pour améliorer le temps de la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie qui accueille les enfants de niveau Cp, Ce1 et Ce2.

Il a été décidé de s'appuyer sur les ressources du territoire et de faire appel aux associations pour proposer des activités variées aux enfants volontaires. Un appel à projet a été envoyé à toutes les associations de Naintré pour leur demander de faire des propositions.

L'association La Barque a répondu et propose d'animer des ateliers de jardinage.

Les ateliers se dérouleront une fois par semaine, le vendredi, de 12 heures 50 à 13 heures 50, pendant les périodes suivantes :

- du 6 novembre au 22 décembre 2023 (7 séances),
- du 8 janvier au 16 février 2024 (6 séances),
- du 4 mars au 12 avril 2024 (6 séances),
- du 29 avril au 5 juillet (8 séances).

Ces ateliers seront animés **bénévolement** par l'association La Barque .

Ils pourront accueillir 8 enfants maximum.

Les séances auront lieu dans la salle d'arts plastiques et dans la cour de l'école.

Cette proposition contribue à l'atteinte des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : sensibiliser aux notions d'environnement et développer la créativité et l'imaginaire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'association La Barque .

VU la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 .

Considérant la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

Considérant que l'action présentée répond aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de la convention de partenariat avec l'association La Barque ;
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces relatives à ce dossier.

